

DECISION DG n° 2018 - 144

du 1 2 JUIN 2018 portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Méningiome et acétate de cyproterone » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- **VU** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14;
- VU la décision DG n° 2018 143 du 12 JUIN 2018 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « Méningiome et acétate de cyproterone » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

<u>Article 1^{er}:</u> Sont nommés membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Méningiome et acétate de cyproterone » pour une durée de 6 mois à compter de la date de la présente décision :

Madame ALT-TEBACHER (Martine)
Madame BREMONT-WEILL (Catherine)
Madame DURANTEAU (Lise)
Monsieur GUILLOT (Bernard)
Madame KERLAN (Véronique)
Madame PIENKOWSKI (Catherine)
Madame PLU-BUREAU (Geneviève)
Monsieur WEILL (Alain)
Monsieur YOUNG (jacques)

<u>Article 2:</u> Le Directeur des médicaments en cardiologie, rhumatologie, stomatologie, endocrinologie, gynécologie, urologie, pneumologie, ORL, allergologie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le 12 JUIN 2018

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Directrice générale adjointe